

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du mardi 24 mai 2016

Rapporteur : Granit METUSHI

DA 115 - 16.05 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE PROJET DE RENATURATION ET DE GESTION DES EAUX DU NANT DES GREBATTES

Le nant des Grebattes, un nant qui souffre.

Le nant des Grebattes, cours d'eau alimenté par des eaux de surface ainsi que par les réseaux de drainage existants, commence à la route du Bois-des-Frères et traverse un cordon boisé très encaissé sur plus de 800 m le long de la cité du Lignon avant de se jeter dans le Rhône. Le cours d'eau est enterré sur certains tronçons. Par ailleurs, une canalisation récupérant les eaux mélangées (eaux usées et pluviales) est présente également le long du cours d'eau sur sa partie amont.

En raison principalement de l'urbanisation croissante sur le bassin versant¹ du nant des Grebattes, les débits dans le nant ont fortement augmenté au cours des dernières décennies : les berges et le lit du nant subissent par conséquent une érosion importante ; les infrastructures hydrauliques sont dans un état de délabrement avancé et ne remplissent plus correctement leur fonction initiale, avec comme conséquence des impacts sur la qualité physique et écologique du nant. Pour mémoire, fin août 2013, et suite aux précipitations conséquentes survenues durant les 6 mois précédents, un glissement de terrain a été constaté au niveau du km 0.451, au droit de la canalisation en béton de diamètre 1500 mm collectant une partie des eaux pluviales du bassin versant du nant des Grebattes, dont le lit appartient à la Ville de Vernier.

Les incisions du lit provoquées par les eaux de pluie déversées depuis ladite canalisation ont généré un affouillement total de la fondation au niveau de l'ouvrage de soutènement de la rive droite. Déstabilisé, le mur a subi un déplacement d'environ 80 cm vers l'axe du cours d'eau, provoquant des instabilités du terrain. Le chemin pédestre existant situé en rive droite du nant était impraticable en raison du glissement de terrain.

Montant du crédit d'étude : CHF TTC 240'000.00, allant jusqu'à la phase des appels d'offres.

Voici les différentes étapes pour la renaturation du nant des Grebattes :

Date	Étapes
Été 2016	Démarrage de l'étude
1 ^{er} trimestre 2017	Dépose de la demande d'autorisation de construire
2 ^e trimestre 2017	Lancement des appels d'offres travaux et dépose du crédit de travaux
1 ^{er} trimestre 2018	Démarrage des travaux – durée 12 mois effectifs

Avant de passer au vote, le quatrième point du décide de la DA est modifié comme suit :

(...) *le Conseil municipal décide (...)*

4 *de prendre acte qu'une partie du crédit sera financée au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452 sur une durée de 30 annuités après approbation du décompte final du chantier par le Conseil du FIA. En cas de non réalisation, le crédit sera amorti au moyen de 5 annuités sous la rubrique n° 71.452.*

VOTE

La DA 115 - 16.05, Crédit d'étude pour le projet de renaturation et de gestion des eaux du nant des Grebattes, ainsi amendée, est acceptée par 9 OUI (4 SOC, 3 MCG, 1 VERTS, 1 PDC-PBD-VL), et 1 abstention (1 PLR).